

## **Procédure de consultation**

### **Département fédéral de l'économie**

#### **Initiative parlementaire «Ratification de la Convention n° 183 de l'OIT sur la protection de la maternité»**

Le projet d'arrêté fédéral autorise le Conseil fédéral à ratifier la Convention n° 183 de l'OIT; en outre, il modifie légèrement l'art. 35a de la loi sur le travail (LTr).

Date limite: 31 août 2011

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: SECO – Direction du travail, Protection des travailleurs, Effingerstrasse 31–35, 3003 Berne, tél. 031 322 28 65, fax 031 311 39 81, [www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

8 juin 2011

Chancellerie fédérale